

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

**Projet de requalification du 6^e étage de l'immeuble sis 81, rue Blanche à Paris 9^e
pour la réalisation de logements sociaux**

Par arrêté préfectoral N° 75-2024-03-13-00003 du 13 mars 2024 signé par délégation du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, deux enquêtes conjointes, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire, portant sur le projet de requalification du 6^e étage de l'immeuble sis 81, rue Blanche à Paris 9^e, pour la réalisation de logements sociaux au profit de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (Soreqa) seront ouvertes à la mairie du 9^e arrondissement, siège des enquêtes, **du lundi 8 avril au vendredi 17 mai 2024 inclus**.

Pendant cette période, les dossiers d'enquêtes seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire ses observations sur le projet, à la mairie du 9^e arrondissement, 6 rue Drouot, du lundi au vendredi, tous les jours de 8h30 à 17 h et les jeudis de 8h30 à 19h30.

Les observations pourront être consignées sur chacun des registres d'enquête ouverts à cet effet. Elles pourront également être adressées, par courrier, à la mairie du 9^e arrondissement, à l'attention de Monsieur Stanley GENESTE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, pendant toute la durée des enquêtes. Ces observations seront alors annexées aux registres d'enquêtes.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, le dossier relatif à **l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique** sera consultable, via le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dup81rueblanche-enquetepublique> pendant toute la durée des enquêtes conjointes. Les observations et propositions concernant l'utilité publique du projet pourront aussi être déposées sur **le registre dématérialisé** créé à cet effet via le site internet précité qui sera ouvert le lundi 8 avril à 9h et sera clos le vendredi 17 mai 2024 à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du 9^e arrondissement de Paris, aux jours et créneaux horaires précisés ci-dessous :

- **Lundi 08 avril de 10 h à 13 h**
- **Jeudi 18 avril de 16 h à 19 h**
- **Samedi 04 mai de 10 h à 13 h**

À l'issue des enquêtes conjointes, et en application des articles R.112-19 et R.131-10 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur donnera son avis et rédigera ses conclusions motivées dans un rapport concernant l'utilité publique du projet, et en fera de même dans un procès-verbal pour ce qui concerne l'enquête parcellaire. Cette formalité sera réalisée dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes.

Copies de ces rapport et conclusions et de ce procès-verbal seront déposées à la mairie du 9^e arrondissement de Paris pour y être tenues à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra obtenir communication des documents précités, en adressant sa demande par écrit à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (UDEAT75, SUPET - PUUP), 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.